

FICHE-ACTION N°16

LA SENSIBILISATION DES PERSONNELS DE PROXIMITÉ ET DES BAILLEURS SOCIAUX

Contexte

Les gardiens d'immeubles jouent un rôle essentiel dans le maintien du lien social.

Ils constituent plus particulièrement pour les personnes dépendantes un relais de proximité au quotidien. Ils sont ainsi souvent en mesure de repérer leurs besoins et parfois d'apporter une solution à certaines de leurs difficultés.

Ainsi la formation mise en place à leur intention concernant la problématique du vieillissement a démontré l'intérêt pour ces professionnels de bénéficier d'outils dans la compréhension des particularités de ce public et du réseau d'acteurs participant à leur soutien à domicile.

Le rôle des personnels de proximité est du même ordre pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Il s'agit avant tout de faire face à des situations particulières de perte ou de manque d'autonomie en trouvant une

place juste pour apporter l'aide appropriée dans le respect de chacun.

Il semble donc nécessaire d'étendre cette sensibilisation à la connaissance des publics handicapés et des acteurs institutionnels et associatifs du domaine du handicap.

Objectif visé

Sensibiliser les personnels de proximité des bailleurs sociaux à la problématique du handicap.

Modalités de l'action ou actions à mener

Adapter et compléter les modules de formation existants.

Proposer ces outils aux bailleurs sociaux.

Échéancier prévisionnel

Sur trois ans à partir de 2010.

Ressources

Intérêt suscité par les formations des personnels de proximité à la problématique du vieillissement.

Maître d'œuvre

Conseil général, en collaboration avec les Communes et les bailleurs sociaux.

Évaluation

Nombre de participants aux sessions de formation mises en œuvre.

Évaluation de la pertinence de la formation auprès des participants.

Cette action est en lien avec la fiche-action n°17 du schéma départemental en faveur des personnes âgées, « Sensibiliser les acteurs de proximité au phénomène du vieillissement », pour laquelle des actions de formation ont déjà été menées dans le cadre du fonds de modernisation de l'aide à domicile (FMAD).